

## DÉCLARATION CONCERNANT LA RENONCIATION

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (Nom de l'administrateur et/ou dirigeant),  
agissant en tant que \_\_\_\_\_ (Titre du poste),  
étant dûment autorisé pour signer au nom de

\_\_\_\_\_ (Nom de la société)  
déclare être en pleine connaissance de cause pour confirmer au Bureau de certification des  
produits audiovisuels canadiens (BCPAC) que :

1. Le [formulaire T2029, Renonciation à l'application de la période normale de nouvelle cotisation](#) prescrit au sous-alinéa 152(4)(a)(ii) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* **A ÉTÉ PRÉSENTÉ** à l'Agence du revenu du Canada dans les délais prescrits à l'intérieur de la période de réévaluation de la société pour les années fiscales finissant le \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ (remplir si applicable seulement) afin que la production intitulée

\_\_\_\_\_,  
numéro de PCH \_\_\_\_\_ (Le numéro PCH assigné par le BCPAC au moment de la demande de partie A, si déjà faite) puisse bénéficier du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC).

**OU**

2) Le [formulaire T2029, Renonciation à l'application de la période normale de nouvelle cotisation](#) prescrit au sous-alinéa 152(4)(a)(ii) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* **N'A PAS ÉTÉ PRÉSENTÉ** à l'Agence du revenu du Canada pour les années fiscales finissant le \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ (remplir si applicable seulement) afin que la production intitulée

\_\_\_\_\_, numéro de PCH \_\_\_\_\_ puisse bénéficier du Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC) parce que l'Agence du revenu du Canada **N'A PAS ENCORE ÉVALUÉ** la déclaration de l'impôt sur le revenu de la société pour l'année fiscale (les années fiscales mentionnées).

Signature de l'administrateur et/ou dirigeant	Date
---	------